

La Souveraineté - Droit Constit

Par **liloute696**, le **23/09/2015** à **11:34**

Bonjour à tous,

Dans le cadre d'un TD, je dois rendre une dissertation avec comme sujet : "La souveraineté est elle l'apanage de l'Etat ?" Bien que je ne suis pas certaine d'avoir bien cerné le sujet, voilà maintenant 1 semaine que rien ne vient.. Pas de plan.. Rien. Je panique et réalise peut-être que le droit n'est pas pour moi. Quoi qu'il en soit voici mes pistes :

- Rousseau, contrat social
- Parler de l'oligarchie, de la théocratie, de la dictature...
- Jean Bodin qui considère qu'aucun pouvoir n'est supérieur à la puissance souveraine...
- Parler de la souveraineté populaire et nationale

Voilà les uniques choses qui me sont venues à l'esprit.
Avez vous des idées ? Des propositions de plan ?

J'avais pensé à : (titres non rédigés)

- I - La souveraineté, propre à l'Etat
 - A. (Théorie)
 - B. Le peuple, acteur de la souveraineté

- II. Limites
 - A. Division de la souveraineté
 - B. ?

Merci d'avance !

Par **Visiteur**, le **23/09/2015** à **13:27**

Bonjour.

Comment as-tu défini les termes du sujet ?

Dans une dissertation il faut partir de là pour cerner le sujet, ne rien oublier et commencer à esquisser une problématique et le plan.

Les mots clés ici sont sans doute "souveraineté", "apanage" et "Etat".
Il faut que tu les définisses précisément et que tu les fasses "jouer" entre eux.

En quoi la notion d'apanage peut-elle avoir une influence sur la souveraineté de l'Etat ?

Par **LACOUVE**, le **23/09/2015** à **15:42**

Un apanage est un bien propre à quelqu'un.

On te demande donc si la souveraineté est le bien propre de l'Etat.

Le plan "oui/mais" me semble une bonne idée ici (plan synthétique ou principe/limite).
Qui est souverain ? Est-il en fait le seul à exercer des prérogatives dues à une certaine souveraineté ?

->Constitution de 1958 art.3 (bien que celui-ci soit définitivement ambiguë sur le réel "détenteur" de la souveraineté).

Si l'Etat n'est pas souverain qui l'est ? pourquoi? limites ?

Bon courage ;)

Par **Emillac**, le **23/09/2015** à **16:01**

Bonjour,

[citation]*Un apanage est un bien propre à quelqu'un.* [/citation]

Tout-à-fait exact. Et même, pour être plus précis, selon le Larousse :

apanage

(ancien français apaner, donner du pain, doter, du latin médiéval appanare, de panis, pain)

En France, portion du domaine royal que le roi assignait à ses fils puînés ou à ses frères et qui faisait retour au domaine si son détenteur mourait sans héritier direct mâle..

Mais, ici, c'est plutôt à prendre comme (toujours le Larousse) : *Avoir l'apanage de quelque chose = en avoir l'exclusivité.*

[smile3]